



**DELIBERATION N° 26/112 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
EVOLUTION DE LA STRUCTURE PÉDAGOGIQUE GÉNÉRALE
D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026
EVOLUZIONE DI A STRUTTURA PEDAGOGICA GENERALE DI
L'INSIGNAMENTU DI U SECONDU GRADU PER A RIENTRATA SCULARE DI U
2026.**

REUNION DU 29 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet, la Commission Permanente, convoquée le 21 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI

ETAIT ABSENT ET AVAIT DONNE POUVOIR :

M. Hyacinthe VANNI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

ETAIENT ABSENTES : Mmes

Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Charlotte TERRIGHI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie, et notamment son article L.4424-1,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion

sociale et des enjeux sociétaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (13) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

ARRETE l'évolution de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2026 résultant des mesures suivantes :

1. Les suites de scolarité :

- **Cullegiu di u Stilettu - Aiacciu** : 4ème option culture hispanique.
- **Cullegiu Georges CLEMENCEAU - Sartè** : niveau 3ème de la Classe à Horaires Aménagés Voix (CHAV).
- **Liceu Jean NICOLI - Bastia** : Terminale CAP agent de sécurité.
- **Liceu FESCH - Aiacciu** : 2^{ème} année de DTS IMRT (Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique).
- **Liceu maritimu Jacques FAGGIANELLI - Bastia** : ouverture de la 2ème année de la formation Officier Chef de Quart Passerelle International (OCQPI).

2. Les créations de sections nouvelles en collège :

- **Cullegiu Camille BORROSSI - Vicu** : évolution vers un collège bilingue.
- **Cullegiu Henri TOMASI - A Penta di Casinca** : création d'une division supplémentaire pour les élèves de 4ème et d'une division supplémentaire pour les élèves de 3^{ème}.
- **Cullegiu GIRAUD - Bastia** : ouverture d'une classe bilangue Espagnol pour les niveaux 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}.
- **Cullegiu Pascal PAOLI - Corti** : ouverture du dispositif Classe Langues d'Europe et Développement Durable (CLEDD) pour les niveaux 5^{ème} et 4^{ème}.
- **Cullegiu Pascal PAOLI – Corti** : création d'ouverture d'une option Jeunes Sapeurs-Pompiers à partir du niveau 5^{ème}.

- **Cullegiu Pascal PAOLI - L'Isula** : création d'une section bilingue italien pour le niveau 6^{ème}.
- **Cullegiu Pascal PAOLI - L'Isula** : création d'une option langue et culture européenne (LCE) pour le niveau 4^{ème}.
- **Cullegiu San Paulu - Aiacciu** : ouverture d'une classe à projet artistique et culturel (PAC) pour les niveaux 6^{ème} et 5^{ème}.

3. Les créations de sections nouvelles en lycée :

- **Liceu de la Plaine orientale - Prunelli di Fium'Orbu** : création d'une filière bilingue langues romanes de la seconde à la terminale.
- **Liceu FRED SCAMARONI - Bastia** : création de la certification spécialité « sommellerie ».
- **Liceu de Balagna** : ouverture du CAP EPC (Equipier Polyvalent de Commerce) 1^{ère} et 2^{ème} année.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 29 juillet 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**EVOLUZIONE DI A STRUTTURA PEDAGOGICA
GENERALE DI L'INSIGNAMENTU DI U SECONDU GRADU
PER A RIENTRATA SCULARE DI U 2026
EVOLUTION DE LA STRUCTURE PÉDAGOGIQUE
GÉNÉRALE D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ
POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En application de l'article L.4424-1 du Code Général des collectivités territoriales, la Collectivité de Corse définit et arrête chaque année l'évolution de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour chaque rentrée scolaire. La modification de l'offre de formation initiale sous statut scolaire pour la rentrée prochaine résulte :

- D'une part, de la prise en compte des projets de création de sections nouvelles ou d'adaptation de sections existantes en termes de capacités d'accueil, présentés par les chefs d'établissements dont la recevabilité a été étudiée en concertation avec les services académiques,
- D'autre part, des évolutions règlementaires,
- Et enfin de la politique volontariste de la Collectivité de Corse afin de mieux répondre aux attentes du territoire.

Il est rappelé également, au titre de l'article L.4424-1 du Code général des collectivités territoriales, que la Collectivité de Corse dispose d'un pouvoir de négociation des moyens attribués par l'Etat pour la mise en œuvre de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré. A cette fin, après concertation avec le Président du Conseil exécutif de Corse, l'Etat fait connaître à l'Assemblée de Corse les moyens qu'il se propose d'attribuer à l'académie de Corse.

S'agissant des mesures ressortant des projets des établissements, les différentes demandes d'ouvertures de sections nouvelles qu'il est proposé d'approuver, ainsi que les suites de scolarité des mesures arrêtées au titre des années scolaires précédentes figurent ci-après.

I Les modifications de structure pédagogique relatives aux établissements relevant du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse :

1- Les suites de scolarité :

Ces montées pédagogiques doivent être mentionnées et précisées dans la délibération car elles peuvent générer dans les établissements concernés des besoins d'affectation d'enseignants, des moyens d'enseignement supplémentaires ainsi que des besoins en équipement et en travaux.

- **Cullegiu di u Stilettu - Aiacciu :**

4^{ème} option culture hispanique.

**Pour mémoire : A la rentrée 2024 : 6^{ème} option culture hispanique. A la rentrée 2025,*

ouverture de la 5^{ème} option culture hispanique (Délibération n° 25/034 AC du 23 avril 2025).

- **Cullegiu Georges CLEMENCEAU - Sartè :**

Niveau 3^{ème} de la Classe à Horaires Aménagés Voix (CHAV).

**Pour mémoire : A la rentrée 2025 : Ouverture de la CHAV pour le niveau 4^{ème} (Délibération n° 25/034 AC du 23 avril 2025).*

- **Liceu Jean NICOLI - Bastia :**

Terminale CAP agent de sécurité.

**Pour mémoire : A la rentrée 2025 : Ouverture de la 1^{ère} année CAP. (Délibération n° 25/034 AC du 23 avril 2025).*

- **Liceu FESCH - Aiacciu :**

2^{ème} année de DTS IMRT (Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique).

**Pour mémoire : A la rentrée 2025 : Ouverture de la 1^{ère} année DTS IMRT (Délibération n° 25/034 du 23 avril 2025).*

2 - Les créations de sections nouvelles en collège :

Plusieurs demandes permettraient de renforcer l'attractivité des structures pédagogiques des établissements ruraux.

- **Cullegiu Camille BORROSSI - Vicu :**

Demande d'évolution vers un collège bilingue pour les niveaux 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} en vue d'une généralisation pour le niveau 3^{ème} à la rentrée 2027 :

Depuis la rentrée scolaire 2025, le collège Camille Borrossi, sur la base d'une expérimentation, s'est engagé dans une démarche progressive de développement de son parcours bilingue pour les niveaux 6^{ème} et 5^{ème}.

Cette évolution représente un projet structurant pour la communauté éducative et le territoire et reflète la volonté de développement de l'enseignement en langue corse. Il s'inscrit dans une logique territoriale, de valorisation du patrimoine et de modernisation de l'offre scolaire en milieu rural avec plusieurs objectifs :

- Développer l'usage de la langue corse auprès de l'ensemble des élèves du collège,
- Valoriser la langue corse comme langue de scolarisation dans plusieurs disciplines,
- Renforcer les compétences linguistiques et orales des élèves,
- Inscrire l'établissement dans une dynamique d'ouverture culturelle et territoriale.

L'enseignement de la langue corse s'organisera sur 3 heures hebdomadaires sur tout le cycle collège, l'enseignement du corse dans les matières non linguistiques sera réalisé par des professeurs habilités.

L'expérimentation, qui a été initiée sur un échantillonnage correspondant aux niveaux 6^{ème} et 5^{ème}, s'est avérée concluante, c'est pourquoi l'équipe de direction sollicite la poursuite du dispositif bilingue engagé pour les niveaux 6^{ème} et 5^{ème}, avec une

demande de déploiement du niveau 4^{ème} pour la rentrée 2026, puis le niveau 3^{ème} à la rentrée 2027.

- **Cullegiu Henri TOMASI - A Penta di Casinca :**

Demande d'ouverture d'une division supplémentaire pour les élèves de 4^{ème} et d'une division supplémentaire pour les élèves de 3^{ème}.

La création d'une division supplémentaire pour les niveaux 4^{ème} et 3^{ème} a été demandée par l'établissement dans le but de pouvoir développer de meilleures conditions de travail et d'étude en réduisant le nombre d'élèves par classe.

Ainsi, les élèves pourront bénéficier d'une meilleure attention individuelle et leur temps d'apprentissage effectif en sera amélioré : les enseignants pourront mieux adapter leurs méthodes aux besoins de chacun, mettre en place des activités différenciées, offrir plus de soutien aux élèves en difficulté et travailler dans des conditions plus apaisées et sereines.

Préalablement à cette demande d'ouverture, l'établissement en a expérimenté la faisabilité et l'opportunité au cours de l'année 2025.

Au regard des résultats concluants de cette expérimentation, l'établissement demande donc la création d'une division supplémentaire en 4^{ème} et en 3^{ème}. Cette ouverture se fait à moyens constants.

- **Cullegiu GIRAUD - Bastia :**

Demande d'ouverture d'une classe bilingue espagnol pour les niveaux de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}.

La section bilingue permettrait aux élèves de commencer l'apprentissage simultané de deux langues vivantes : l'anglais et l'espagnol.

L'objectif est de renforcer les compétences linguistiques des élèves dès le début du collège, de favoriser leur ouverture culturelle, et de les préparer à des parcours linguistiques ambitieux (sections européennes, mobilité internationale, etc.).

L'expérimentation engagée en 2024 s'est révélée pleinement concluante. L'adhésion des élèves et l'intérêt manifesté pour ce dispositif en confirment la pertinence pédagogique ainsi que son attractivité. En conséquence, l'établissement demande l'ouverture d'une classe bilingue espagnol en 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} dès la rentrée 2026.

Cette ouverture permettrait de valoriser l'offre de formation et l'attractivité de l'établissement en assurant la pérennité et le développement du projet.

- **Cullegiu Pascal PAOLI - Corti :**

1. **Demande d'ouverture d'un dispositif Classe Langues d'Europe et Développement Durable (CLEDD) pour les niveaux 5^{ème} et 4^{ème}.**

Ce projet vise à renforcer l'attractivité du collège Pascal Paoli en proposant une offre de formation enrichie, centrée sur l'apprentissage des langues, l'ouverture à l'Europe

et le développement durable. Il a pour ambition de former des élèves citoyens, plurilingues, ouverts sur le monde et conscients des grands enjeux contemporains. Pour cela, il s'appuie sur des projets interdisciplinaires liés au développement durable, mobilisant plusieurs disciplines telles que les sciences de la vie et de la Terre (SVT), la géographie, l'enseignement moral et civique (EMC) et les langues vivantes.

L'expérimentation menée depuis 2025 auprès des élèves de 5^{ème} ayant donné des résultats très positifs, il est ainsi proposé de pérenniser cette démarche par la création d'une Classe Langues et Éducation au Développement Durable (CLEDD) pour les niveaux de 5^{ème} et de 4^{ème}.

Ce dispositif contribuera à renforcer l'attractivité du collège Pascal Paoli en lui permettant de proposer une offre de formation innovante et unique en Centre-Corse.

2. Demande d'ouverture d'une option Jeunes Sapeurs-Pompiers :

Au regard du succès de l'expérimentation conduite depuis 2025, il est proposé de pérenniser cette démarche par la création d'une option « Jeunes Sapeurs-Pompiers » (JSP).

Encadrée par des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels agréés, elle concernerait dans un premier temps les élèves de 5^{ème} et de 4^{ème}, avant d'être prolongée dans le cadre d'un suivi de cohorte jusqu'à la classe de seconde.

L'objectif est de sensibiliser les jeunes aux missions des sapeurs-pompiers et préparer une relève locale, formée et engagée, dans un esprit de citoyenneté et de service public en formant un vivier local de jeunes volontaires, susceptibles de rejoindre les rangs des sapeurs-pompiers volontaires, voire professionnels et de répondre aux difficultés de recrutement rencontrées par les centres de secours du Centre Corse.

À l'issue du parcours de formation de 4 années, et sous réserve de la validation des compétences acquises à chaque niveau, les jeunes âgés de 17 à 18 ans pourront se présenter au brevet national de Jeune Sapeur-Pompier.

L'ouverture de cette option permettrait ainsi de structurer à l'échelle du Centre-Corse une filière de formation citoyenne, durable et engagée, tout en renforçant l'attractivité de l'établissement.

• Cullegiu Pascal PAOLI - L'Isula :

1. Demande d'ouverture d'une section bilangue italien pour le niveau 6^{ème}.

Ce projet répond à une expérimentation lancée en 2023 sur la base d'une organisation interne à l'établissement et à partir de moyens constants sur la base d'une heure d'enseignement par semaine.

La section serait bilangue-bilingue avec un enseignement langue et culture corses (LCC) obligatoire : les matières scientifiques ainsi que l'histoire géographie seraient dispensées en langue corse également en lien avec le programme d'italien.

Grâce à la création de cette section, les élèves bénéficieraient de l'enseignement de

3 langues (italien, corse à travers l'enseignement LCC, et anglais). Au regard de l'évaluation positive émise par les Inspecteurs d'académie – Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), l'établissement demande la création de cette section pour le niveau 6^{ème} dans un premier temps, avec une extension progressive aux niveaux suivants selon le principe du suivi de cohorte.

2. Demande d'ouverture d'une option langue et culture européenne (LCE) pour le niveau 4^{ème}

Ce projet répond à une expérimentation lancée en 2023 sur la base d'une organisation interne à l'établissement et à partir de moyens constants sur la base d'une heure d'enseignement par semaine.

Au regard de l'évaluation positive émise par les IA IPR, l'établissement demande la création de cette option pour le niveau 4^{ème} sur la base d'un enseignement optionnel de 2 heures d'anglais en plus des 3 heures prévues au programme (1 heure d'anglais et 1 heure d'histoire-géographie en anglais).

Cette nouvelle offre de formation renforcerait les compétences linguistiques, culturelles et transversales des élèves ainsi que leur autonomie à travers des projets stimulants et originaux leur permettant de découvrir la culture européenne et la culture des pays de la langue cible.

• Collegiu San Paulu - Aiacciu :

Demande d'ouverture d'une classe à projet artistique et culturel :

Le collège Saint-Paul sollicite la création, à compter de la rentrée scolaire 2026, d'une classe à Projet Artistique et Culturel (PAC) destinée aux élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}. Ce dispositif vise à pour objectif de proposer aux élèves un parcours artistique renforcé favorisant le développement de leur créativité, de leur sensibilité, de leur expression et de leur esprit critique. Elle vise également à contribuer à la réussite scolaire, à l'ouverture culturelle des élèves et à renforcer les liens entre l'établissement et les acteurs culturels du territoire, notamment le Conservatoire Henri Tomasi.

Au regard de l'évaluation positive émise par l'IA IPR d'éducation musicale, l'établissement demande l'ouverture sur la base d'un enseignement de 2 heures par semaine en s'appuyant sur les ressources pédagogiques existantes et sur un partenariat avec le Conservatoire Henri Tomasi d'Aiacciu.

3 - Les créations de sections nouvelles en lycée :

• Liceu di u Fium'Orbu - Prunelli di Fium'Orbu :

Demande d'ouverture d'une filière bilingue langues romanes :

Le projet s'inscrit dans la continuité de la filière bilingue du collège et répond aux orientations de la Collectivité de Corse telles que le développement du plurilinguisme, et la valorisation de la langue corse. Il vise à favoriser le développement d'un bilinguisme français/corse renforcé par l'ouverture vers d'autres

langues romanes (italien, espagnol).

Le projet de « filière bilingue - langues romanes » constitue une opportunité stratégique : il favorise l'ancrage culturel et linguistique tout en préparant les élèves aux réalités d'un monde plurilingue. Soutenu par une équipe mobilisée, ce projet a été expérimenté favorablement sur les deux dernières années, il mérite un donc accompagnement attentif pour en assurer la pérennité.

Cette ouverture fait suite à une expérimentation positive réalisée sur deux années consécutives. Dans ces conditions, il est proposé de créer la filière dans sa totalité en l'ouvrant pour les niveaux seconde, 1^{ère} et terminale, ce qui, en outre, permettra de renforcer l'attractivité de l'établissement.

- **Liceu Fred SCAMARONI - Bastia**

Demande d'ouverture d'un certificat de spécialisation « sommellerie » BAC+1 sous statut scolaire et par la voie de l'apprentissage.

Il s'agirait d'ouvrir un certificat de spécialisation (niveau 4) d'une durée d'un an, accessible après un Bac Pro ou un CAP dans les secteurs de la vente ou des métiers de bouche.

L'enseignement reposerait sur une alternance entre des formations aux techniques de vente et des expériences en milieu professionnel, menées en partenariat avec les artisans, les coopératives et les commerces spécialisés corses, afin de favoriser une insertion concrète dans le monde du travail.

L'objectif est de former des vendeurs capables d'assurer un rôle de conseil, de valorisation et de commercialisation. Cette certification s'inscrirait dans une logique de professionnalisation et de réponse aux besoins des entreprises corses.

- **Liceu di Balagna - L'Isula :**

Demande d'ouverture CAP EPC 1^{ère} et 2^{ème} année (Equipier Polyvalent de Commerce)

Ouverte à la rentrée 2025 en expérimentation au lycée de Balagna, la première année du CAP Équipier Polyvalent de Commerce (EPC) fonctionne actuellement grâce à la mobilisation des moyens disponibles au sein de l'établissement, complétés le cas échéant par l'appui de partenaires socio-économiques.

Dans la perspective de la rentrée 2026, il est proposé d'examiner l'ouverture de la première et seconde année, sous statut scolaire et par la voie de l'apprentissage, ainsi que les modalités d'accompagnement de cette formation ainsi que les besoins d'équipement identifiés, afin de consolider les conditions de mise en œuvre et d'améliorer progressivement le plateau technique.

Il Les modifications de structure pédagogique relatives aux établissements relevant du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

Il s'agit d'une demande de suite de scolarité :

- **Liceu Marittimu Jacques FAGGIANELLI - Bastia :**

2^{ème} année de la formation Officier Chef de Quart Passerelle International (OCQPI).

**Pour mémoire : A la rentrée 2025 : Ouverture de la 1^{ère} année de la formation Officier Chef de Quart Passerelle International (OCQPI) (délibération n° 25/034 du 23 avril 2025).*

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.